



Attente de reparation hlm chauffage et peut etre degats des eaux

Par **wolf**, le **22/05/2008** à **03:24**

Madame monsieur .

Mon radiateur fuis donc l office hlm a envoyé un reparateur seulement il ne l a pas changer contrairement a l époque , il a donc pris la commande.

Mais que dois je faire comme lettre pour etre sur d etre couvert car si la fuite recommence et qu il y a un degats des eaux moi je n y suis pour rien car j attends le reparateur.

Vous en remercient a l avance je vous pris madame monsieur de bien vouloir agréer mes salutation distinguées .

Par **jeetendra**, le **22/05/2008** à **07:41**

bonjour, vous serez couvert puisque la société hlm dispose aussi d'une assurance responsabilité civile professionnelle et habitation, gardez bien en votre possession le bon de travaux remis par le dépanneur de l'office hlm, cordialement